



COordination des Fédérations et Associations de Culture et communication

Rapport d'activités 2015

Bureaux : 20 rue du Borrégo - 75020 PARIS
Tél. 01 43 55 60 63 et 06 80 98 40 09

Siège social : 22 rue Oberkampf - 75011 PARIS

www.cofac.asso.fr

La COFAC (Coordination des Fédérations et Associations de Culture et de Communication) est une coordination qui rassemble une vingtaine de fédérations culturelles les plus représentatives, œuvrant dans les différents champs de la culture : le patrimoine, le spectacle vivant, la musique, le théâtre, la radio, la vidéo et aussi de l'éducation populaire.

La COFAC représente ainsi près de 42 000 associations culturelles.

La COFAC se positionne comme "pôle culture" du Mouvement associatif et permet aux acteurs associatifs de réfléchir et d'agir de manière concertée sur la place des associations, des bénévoles, des amateurs et des usagers dans l'élaboration des politiques culturelles.



I. LE FONCTIONNEMENT INTERNE

Membres de la COFAC

A Cœur Joie (AJC) – Association nationale des Professeurs d'Art Dramatique (AnPad) – Confédération Française des Batteries Fanfares (CFBF) – Confédération des Maisons des Jeunes et de la Culture de France (CMJCF) - Confédération Musicale de France (CMF) - Confédération Nationale des Foyers Ruraux (CNFR) - Enfance et Musique - Fédération d'Associations du Théâtre Populaire (FATP) – Fédération Française des Ecoles de Cirque (FFEC) – Fédération des Ecomusées et Musées de Société (FEMS) - Fédération Française de Cinéma et Vidéo (FFCV) – Fédération Française des Fêtes et Spectacles Historiques (FFFSH) - Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture (FFMJC) - Fédération Française des Sociétés d'Amis des Musées (FFSAM) - Fédération des Usagers du Spectacle Enseigné – (FUSE) - Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre et d'Animation (FNCTA) – Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF) – Jeunesses Musicales de France (JMF) – Ligue de l'Enseignement – Patrimoine-Environnement – Union des Fanfares de France (UFF) – Union Rempart – Territoires et Cinémas.

Bureau de la COFAC

Le Bureau est élu par le Conseil d'Administration.

- Présidente : Marie-Claire MARTEL (FUSE)
- Vice-présidente : Claire VAPILLON (FFMJC)
- Vice-président : Alain de La BRETESCHE (Patrimoine-Environnement)
- Secrétaire général : Olivier LENOIR (REMPART)
- Secrétaire général adjoint : Vinent NIQUEUX (Les JMF France)
- Trésorier : Alain LABROUCHE (FATP)
- Membre : Catherine PEREZ (FSCF)
- Membre : Jean-Luc GONNEAU (Territoires et Cinémas)

Activité statutaire

La COFAC a connu une importante activité statutaire en 2015 :

Une **Assemblée Générale** : le 19 mai.

Six **Conseils d'Administration** : les 20 janvier, 10 mars, 19 mai, 17 juin, 17 septembre, 26 novembre.

Un **Conseil d'Administration exceptionnel** : le 26 août.

Un **CA thématique** : le 26 novembre. « Service civique dans le secteur culturel et le lancement du programme *Citoyens de la culture* ». Invitée : Claire LAMBOLEY, experte de haut niveau, référente service civique MCC

Les membres du Bureau se sont réunis avant chaque Conseil d'Administration ou à la demande de l'un de ses membres ou de la coordinatrice.

Adhésion

La COFAC a accueilli en 2015 un nouveau membre : la Fédération Française des Fêtes et Spectacles Historiques (FFFSH).

L'année 2015 a permis de préparer la ré adhésion de Peuple et Culture.

Fonctionnement et coordination

Eva CAMPS, coordinatrice nationale a travaillé sur les dossiers suivants :

- Développement de la coordination en termes d'adhérents, de partenariats et de reconnaissance.
- Pilotage et/ou suivi des principaux dossiers thématiques de la COFAC (l'EAC, pratiques en amateurs, réforme territoriale et son impact sur la culture...).
- Régionalisation de la COFAC dans le cadre de la réforme territoriale.
- Vie Associative de la COFAC et relations avec les adhérents.
- Relations extérieures (Le Mouvement Associatif, CRDLA Culture et Opale, le Ministère de la Culture, Ministère de la Vie Associative).
- Mise en place d'un plan de formation pour les bénévoles de la COFAC (FDVA).
- Suivi des subventions.

- Communication interne et externe, dont la conception et la réalisation d'une lettre d'information et l'organisation de la 3ème Université d'Eté de la COFAC en Avignon.
- Secrétariat, comptabilité et gestion courante de la COFAC.

La coordinatrice s'est entretenue régulièrement avec différents représentants des fédérations membres pour faire le point tout au long de l'année.

II. ACTIVITES

Participation à de grands rendez-vous de la vie associative et des fédérations

Janvier

- Présentation du rapport d'Yves BLEIN sur la simplification pour les associations organisée par le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative (le 14 janvier)
- Conférence associative organisée à l'Assemblée nationale par Françoise DUMAS, députée (le 20 janvier)

Mars

- Conférence-débat du Mouvement associatif, du FONJEP, Chorum et Jurisassociations: « Quels impacts de la crise sur la qualité de l'emploi dans les associations ? » (12 mars)
- Conférence des régions du Mouvement associatif à Toulouse (20 mars)

Mai

- Journée sur les Groupements d'Employeurs (le 21 mai)

Juin

- Rencontres Numériques organisées par le Ministère de la Culture sur le thème « Education à l'image, au média et à la numérique » (8 juin)
- Journée d'information et de témoignages de pratiques sur le déploiement du service civique en association organisée par le Mouvement associatif (le 18 juin)
- Assemblée Générale du Mouvement Associatif (23 juin)
- Colloque au Sénat « Quel avenir pour les conservatoires ? » (le 24 juin)

Juillet

- Participation aux temps forts de rencontre des acteurs culturels à Avignon en juillet.

Octobre

- Salon National de l'ESS à Niort (les 23 et 24 octobre)

Novembre

- Séminaire du Mouvement associatif (les 4 et 5 novembre)

Décembre

- Congrès Fédéral de la FSCF à Villefranche-sur-Saône (le 12 décembre)

Groupes de travail

Les pratiques en amateur

Le groupe de travail sur les pratiques en amateur, piloté depuis juin 2015 par Gilles EL ZAIM, a soumis sa contribution au CESE sur l'avant-projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine.

Le groupe a participé activement aux concertations organisées par le Ministère de la Culture sur le **projet de loi sur la création artistique, patrimoine et architecture**, notamment sur l'article 11A.

L'Education Artistique et Culturelle (EAC)

Ce groupe de travail, animé par Claire VAPILLON, propose une réflexion sur l'éducation artistique et culturelle qui doit être pour les associations de la COFAC, **un lieu de ressources et de partage d'expériences**. En 2015 le travail s'est concentré sur la définition de l'EAC, l'impact des rythmes scolaires et la veille.

L'activité, l'emploi, le bénévolat et la structuration du secteur

L'année 2015 s'est traduite par la sensibilisation de nos réseaux aux actions du CRDLA Culture et au dispositif DLA, ainsi que par la mobilisation, sur le territoire national, des têtes de réseau et acteurs du mouvement associatif afin de consolider la création d'emplois et améliorer leur qualité.

La production de la ressource en direction des chargés de mission DLA (fiches DGCA, réforme territoriale) et des acteurs culturels du réseau de la COFAC ont favorisé la construction du cadre de travail de notre coordination. Dans sa réflexion en 2015 la COFAC a également articulé la question de l'emploi aux autres formes d'activités humaines dans les associations (bénévolat, volontariat) et à la structuration du secteur.

En tant que co-pilote du CRDLA Culture, la COFAC a été régulièrement sollicitée par l'association Opale, opérateur du CRDLA. (cf. Relations avec le CRDLA Culture/Opale)

Reconnaissance et validation du bénévolat associatif

Le groupe « Reconnaissance et validation du bénévolat associatif » a été transformé en groupe « Bénévolat, volontariat, emploi », piloté par : Jean-Damien TERREAUX et Vincent NIQUEUX. Claire LAMBOLEY, experte de haut niveau, référente service civique MCC a intervenu lors du CA du 26 novembre sur le « Service civique dans le secteur culturel et le lancement du programme *Citoyens de la culture* ».

Groupe de travail « Territoires » (régionalisation/reforme territoriale)

Le groupe « Territoires », co-piloté par Marie-Claire MARTEL et Olivier LENOIR a travaillé sur les statuts cadres pour les COFAC Régionales et a organisé deux réunions des régions, l'une en avril, l'autre en décembre 2015 (cf: « Les COFAC Régionales »)

Communication

Lettre d'information

La Lettre d'information de la COFAC est envoyée une fois par mois à environ 1000 abonnés.

C'est un outil pour informer de l'actualité de la coordination, ses membres et partenaires en lien avec la culture et la vie associative. C'est aussi une veille quotidienne des actualités nationales et locales.

Site internet

www.cofac.asso.fr

Taux de fréquentation :

Sur 12 mois, nous évaluons à 39.487 visites par an (39.008 en 2014), soit en moyenne 3.290 visites par mois (3.250 en 2014) et 111 visites par jour (106 en 2014).

Audience maximale :

209 visites le 22 octobre (publication de la lettre d'information d'octobre)

Evénements

Université d'été en Avignon



La troisième édition de l'Université d'Eté en Avignon s'est déroulée le 17 juillet sous la forme d'un débat-rencontre co-organisé avec la FNCC **sur le lien entre le secteur culturel associatif et les collectivités locales dans le cadre de la réforme territoriale**. L'évènement accueilli par la Mairie d'Avignon, s'est terminé par la lecture d'un appel à concertation autour du projet de loi LCAP proposé par la FNCC, la COFAC et la CGT.

« Une loi pour de nouveaux droits »

Déclaration.

Les associations culturelles, les syndicats, les organisations professionnelles réuni-e-s à Avignon pour la rencontre organisée par la FNCC et la COFAC, ce vendredi 17 juillet 2015, signent ensemble cette déclaration et vous invitent à vous joindre à leur appel.

Une loi pour de nouveaux droits « Au moment où nos valeurs républicaines ont subi la violence d'attaques contre la liberté d'expression, le projet de loi Liberté de création, architecture, patrimoine peut – doit – devenir un outil pour l'affirmation de la démocratie culturelle, des droits culturels et de la toujours nécessaire démocratisation des arts, de la culture et de leurs pratiques. Il faut se saisir de cette perspective législative pour développer des débats citoyens réunissant les professionnel-le-s, les élu-e-s, les associations culturelles sur tous les territoires. Un débat qui doit être porté devant et avec les parlementaires. »



La session de l'après-midi organisée dans la calade de la Maison Jean Vilar s'est concentrée sur **les pratiques en amateur et les synergies entre professionnels et amateurs.**

Les COFAC Régionales

En 2015, la COFAC a entamé un travail de réflexion et de méthode autour du développement des COFAC Régionales dans le cadre de la réforme régionale. Deux réunions des régions se sont tenues les 28 avril et 8 décembre.

La Cofac a entretenu des relations régulières avec l'ensemble des COFAC Régionales en activité et s'est rendue à la réunion organisée par la COFAC Poitou-Charentes à Niort.

La COFAC a travaillé sur la mise à jour des statuts-cadres COFAC régionales et de la Charte d'engagements mutuels COFAC-COFAC Régionales et COFAC-Délégués Régionaux.

COFAC régionales :

- COFAC Ile de France (COFACRIF)
- COFAC Poitou-Charentes
- COFAC Franche-Comté

Délégués régionaux :

- Eddie GILLES DI PIERNO, Patrimoine Rhônealpin est nommé délégué en Rhône Alpes.
- Fanny REYRE MENARD, FUSE est nommée déléguée de la région Pays de la Loire.
- Catherine CHEVRET, A Cœur Joie est nommée en Basse Normandie.
- Alain LABROUCHE, FATP est délégué pour la région Centre.
- Sam KHEBIZI, Les Têtes de l'art (réseau des MJC) est délégué en PACA
- Sybille WALLOIS, membre de la FUSE est déléguée en Picardie et Nord Pas de Calais.



Présence de la COFAC au **Salon de l'ESS à Niort** en octobre et organisation d'un rassemblement des associations culturelles de la future grande région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charente pour travailler sur un texte de l'interpellation des candidats aux élections régionales afin de les sensibiliser aux enjeux du soutien au secteur associatif culturel.

Formations des bénévoles

La COFAC a signé une convention pluriannuelle avec le DJEVPA pour les formations des bénévoles (FDVA) :

- Formation à la technique de la coordination nationale
- Représentation et expression de la parole collective en région
- Education artistique et culturelle
- Réforme territoriale et son impact sur le secteur culturel.
- La réforme des rythmes scolaires : outils pratiques
- Formation à la législation sur le bénévolat et aux pratiques en amateur
- Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) dans le secteur culturel
- Projets artistiques et culturels et mécénat de proximité
- Connaissance et enjeux de l'économie sociale et solidaire et liens entre culture et économie sociale et solidaire
- Reconnaissance et valorisation du bénévolat associatif : cadre juridique et démarches
- UE et SIG : quels effets pour les associations culturelles ?
- Formation à l'utilisation de l'outil d'autodiagnostic financier pour les associations culturelles

II. LES RELATIONS EXTERIEURES

Relations avec le Mouvement associatif

La COFAC a participé activement à la gouvernance du Mouvement associatif :

- Alain de La BRETESCHE et Marie-Claire MARTEL ont représenté la COFAC aux assemblées statutaires du Mouvement associatif sur toute l'année.
- Eva CAMPS a participé aux conférences des régions à Toulouse en mars.

Représentations :

- Marie-Claire MARTEL, a été nommée conseillère au CESE par décret du Premier Ministre. Elle fait partie du groupe des associations dont les membres sont désignés par le Mouvement associatif. Elle siège au Bureau du CESE.
- Alain de la BRETESCHE a dirigé les travaux du groupe de travail sur le FSE et a fait partie des représentants associatifs au comité national de suivi FSE.
- Claire VAPILLON a été nommée au comité de pilotage sur la gouvernance des systèmes d'information de la DJEPVA
- Anne-Marie BOURROUILH a siégé au comité consultatif du FDVA.

La COFAC a participé aux groupes de travail du Mouvement associatif :

- Bénévolat-volontariat (Marie-Claire MARTEL)
- Economie (Olivier LENOIR)

Relations avec le CRDLA Culture/Opale

En 2015, la COFAC a été pour la huitième année consécutive co-pilote du CRDLA Culture aux côtés de l'UFISC, elle a ainsi participé au comité de suivi du CRDLA Culture.

Les actions avec le CRDLA Culture et Opale, opérateur délégué du CRDLA Culture ont été réalisées autour de quatre axes stratégiques :

- Mobiliser, sur le territoire national, les têtes de réseau et les acteurs du mouvement associatif au profit du dispositif DLA.
- Réaliser de la veille, de la capitalisation et repérer les innovations.
- Apporter un appui-conseil et des ressources aux DLA départementaux et DLA régionaux.
- Contribuer à la coordination, l'évaluation et la valorisation du dispositif.

Dans le cadre du partenariat avec le CRDLA Culture/Opale la COFAC a obtenu un financement correspondant à l'équivalent d'un tiers temps de travail de la coordinatrice (environ 15. 000 EUR) sur les objectifs du CRDLA-Culture, et sur une participation importante de Claire VAPILLON et Marie-Claire MARTEL.

Relations avec le Ministère de la Culture et de la Communication

En 2015, les liens avec l'administration culturelle se sont concentrés sur les discussions autour des pratiques en amateurs du projet de loi création artistique, patrimoine et architecture. (cf. Rapport Moral)

La DGCA a accordé à la COFAC une subvention exceptionnelle de 12.000 EUR pour la refonte de son site internet

Relations avec l'Assemblée Nationale

Audition à l'Assemblée nationale dans le cadre de la loi de Création, Architecture et Patrimoine. (cf. Rapport Moral)

Relations avec le Conseil d'Etat

Consultation sur la réserve citoyenne.

Relations avec le HCVA

Audition sur l'intérêt général dans le secteur culturel.

Relations avec le CESE

Contribution au CESE sur l'avant-projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine sur les pratiques en amateur, les conservateurs et le patrimoine.

Relations avec la FNCC

Organisation du débat avec la FNCC à Avignon sur les « Associations culturelles et collectivités locales ». Participations aux rencontres organisées par la FNCC à Avignon en juillet.

Relations avec l'UFISC

Rencontres avec l'UFISC lors des comités de pilotage du CNAR-Culture, des réunions organisées à l'OPALE et à Niort.

Relations avec les médias

Collaboration avec les périodiques destinés aux responsables associatifs : Juris associations, Associations Mode d'Emploi, la Lettre du Spectacle, la Gazette des Communes.

Alain de la BRETESCHE était membre en 2015 du comité scientifique de Juris Association, Alain LABROUCHE et Eva CAMPS se sont rendus au comité de rédaction d'Associations Mode d'Emploi.

Revue de presse

Interview d'**Alain de La Bretesche** publiée le 20 février 2015 par l'**Avisé sur les enjeux liés à l'utilisation du FSE par le secteur associatif** à l'occasion de la parution de la nouvelle publication du Mouvement associatif, « Associations et Fonds structurels européens ».

"Associations et fonds structurels européens"

A l'occasion de la parution de la nouvelle publication du Mouvement associatif, « Associations et Fonds structurels européens », l'Avisé donne la parole à Alain de la Bretesche, administrateur du Mouvement associatif sur les enjeux liés à l'utilisation du FSE par le secteur associatif.

Le Fonds social européen (FSE) est le principal instrument financier permettant à l'Union européenne de concrétiser les objectifs de sa politique de l'emploi. Promotion de l'inclusion sociale et lutte contre la pauvreté ; investissement dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie... En France, la déclinaison opérationnelle du FSE offre au tissu associatif un large éventail de mesures pour la mise en place d'actions favorisant la cohésion sociale des territoires.

Au moment où la mise en œuvre de la programmation 2014-2020 des [Fonds européens structurels et d'investissement \(FESI\)](#) est désormais opérationnelle et à l'occasion de la parution de la nouvelle publication du Mouvement associatif, « [Associations et Fonds structurels européens](#) », l'Avisé donne la parole au Mouvement associatif sur les enjeux liés à l'utilisation du FSE par le secteur associatif.

La nouvelle programmation des fonds européens 2014-2020 est désormais en marche ; quels sont les enjeux de cette nouvelle programmation pour le monde associatif ?

Alain de la Bretesche

Le Mouvement associatif s'est fortement mobilisé dans la phase de concertation de cette nouvelle programmation pour que les associations, qui sont nombreuses à mener des projets compatibles avec les objectifs de cohésion sociale des fonds européens, puissent effectivement bénéficier de ces fonds. Au final, le programme opérationnel (PO) national comprend un objectif spécifique dédié au « développement des projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire » à l'appui duquel de nombreuses associations pourront effectuer des demandes de financements. Au niveau régional, le bilan est contrasté puisque seulement une minorité de régions ont intégré un objectif spécifique dédié à l'économie sociale et solidaire. Sans compter que l'aide aux micro projets associatifs n'est maintenue que dans quelques régions. Dans ce contexte, l'enjeu va être de rendre le plus aisé possible l'accès des associations et notamment des petites et moyennes aux différentes lignes des nouveaux programmes opérationnels. Cet accès est d'autant plus important que la contraction actuelle des financements publics rend urgente la mobilisation de nouvelles ressources par les associations. Mais pour éviter que ces fonds européens ne soient qu'un miroir aux alouettes, la simplification promise devra avoir lieu. Et ne pas se transformer en complexification !

Dans quelle mesure le Mouvement associatif est associé à la mise en œuvre du Fonds social en France

A.B.

Le Mouvement associatif a constitué une délégation de représentants associatifs au sein du Comité national de suivi FSE et en assure la coordination. Cette délégation composée de représentants de différents secteurs d'activités des associations fait remonter les problématiques - nombreuses - que rencontrent les associations qui mobilisent des fonds européens. Cette présence au comité de suivi est donc très précieuse et utile à l'efficacité des fonds. Elle nous permet aussi de faire redescendre des informations auprès de nos réseaux. Compte-tenu de la nouvelle architecture de gestion, l'enjeu est aussi que des représentants associatifs soient associés aux nouvelles instances de concertation régionales des fonds

européens. Faire vivre un dialogue civil sur les territoires entre bénéficiaires et gestionnaires de fonds est indispensable à l'efficacité de ces derniers.

Quelles seraient selon vous les actions à mener afin de faciliter l'accès des acteurs associatifs au FSE ?

A.B.

Les freins à l'accès des associations aux fonds européens sont aujourd'hui bien identifiés. Tout d'abord, il y a un enjeu à produire une information spécifique en direction des acteurs associatifs sur le contenu des programmes opérationnels et les modalités d'accès. Mais il faut aussi que soient réduits les délais d'instruction des dossiers ainsi que les délais de paiement. Aujourd'hui, les structures qui ne disposent pas de deux ans de réserve de trésorerie se voient dans l'obligation d'emprunter en attendant le versement du FSE. Au final, on finance les banques ! Il faut aussi revoir certaines règles très exigeantes qui nécessitent des outils internes de contrôle de gestion très élaborés et alléger les contrôles qui suscitent aujourd'hui plus de défiance que de confiance ! Mais la solution est aussi interne au monde associatif via des logiques de mutualisation de l'ingénierie de montage des dossiers ou d'outils de gestion.

Edito de Claude Schmit, ancien secrétaire général adjoint de la COFAC, et le portrait d'Alain de La Bretesche, alors président de la COFAC dans *Les Jeunes*, une publication de la Fédération Sportive et Culturelle de France.

I ÉDITO

PLAIDOYER

POUR LA CULTURE



CLAUDE SCHMIT
Vice-président délégué
aux Activités Culturelles

Selon un récent sondage IPSOS, 61 % des français pensent que ce qui les sépare est plus fort que ce qui les rassemble. Comment donc organiser une forme d'unité dans le respect des diversités ?

Les violences que nous avons vécues en ce début d'année, nous ont non seulement révélé les ruptures de notre société, mais encore imposé d'apporter un début de réponse aux problèmes les plus urgents.

Une tâche qui est à l'évidence l'affaire de toutes et de tous. Celle des parents, des éducateurs, bien sûr, mais aussi celle de nos associations FSCF. Il s'agit pour nous tous, de construire une société plus fluide, plus accueillante, davantage tournée vers l'autre. Facile à dire ? Peut-être, mais pas si utopique que cela.

Le film récent «Les Héritiers» nous a très bien montré de quelle manière la culture permettait d'apporter un peu d'espoir en pareil cas ; puisqu'elle appartient au domaine du patrimoine ancestral commun, on ne peut concevoir que son importance soit abaissée au rang de simple loisir ou de divertissement parmi d'autres.

Les œuvres des artistes qui nous ont précédés, nous apprennent qui nous sommes et d'où nous venons pour savoir où nous voulons aller. Ces œuvres concrétisent à la fois ce que nous avons hérité du passé et la responsabilité que nous avons à l'égard des générations futures. Elles sont notre ADN, nos racines desquelles surgit la vie.

En fait, la culture est un besoin fondamental de tout être humain.

L'ennui est qu'elle a été tellement dévalorisée depuis Descartes, que nous n'avons jamais cessé d'assujettir nos enfants... et

nous-mêmes, à la marchandisation, à l'absence de sens critique et à la perte de l'imaginaire.

Pourtant, si la culture a un sens, c'est bien parce qu'elle crée du lien, et qu'en même temps elle distingue. Elle seule nous permet d'affirmer nos identités, etc. Mieux, elle nous permet de nous lier les uns aux autres, par des traditions communes, une envie de créativité commune, et finalement, de nous engager dans une forme de destin commun. Or, que nous reste-t-il à partager aujourd'hui, dans le courant individualiste qui est le nôtre ?

Des initiatives ! et celles qui naissent ici ou là, témoignent heureusement d'une vraie prise de conscience, voire d'une envie de rattraper le temps perdu.

Tant mieux, mais il nous faut les accompagner pour affirmer que c'est uniquement par l'éducation parentale, scolaire et associative que se construit un homme libre. Car lorsque les sociétés délaissent leur fonction de transmission, elles réduisent à néant leur influence sur les générations à venir, et contribuent à une érosion de la communauté, annonciatrice de violences.

Il est donc temps pour nous, dirigeants FSCF, de nous interroger sur « l'équipement » à donner aux enfants et aux adultes de nos territoires pour qu'ils vivent une vie rythmée par un certain nombre de choix personnels, professionnels et civiques.

Pour cela, il nous faut répondre à quelques questions : celles de savoir quel regard porter sur le monde, comment le partager, comment partager des expériences artistiques, comment construire ces expériences, dans quel but, de quelle manière, avec qui, etc. *Car la culture est une dimension de l'Homme.*

Édité par la Fédération Sportive et Culturelle de France
ASSOCIATION RÉGIE PAR LA LOI DE 1901 • DURÉE
ILLIMITÉE
Siège social : 22 RUE OBERKAMPF - 75011 PARIS
TÉL. : 01 43 38 50 57 • FAX : 01 43 14 06 65
WEB : WWW.FSCF.ASSO.FR
EMAIL : FSCF@FSCF.ASSO.FR

Représentant légal : CHRISTIAN BABONNEAU,
PRÉSIDENT GÉNÉRAL
Directrice de la publication : GLADYS BÉZIER
Rédactrice en chef : MARION LACROIX
Rédactrice en chef adjointe : LINE LOUVEAU
Comité de rédaction : CHRISTIAN BABONNEAU,

JEAN FOURNIER, PHILIPPE BLANC, GLADYS BÉZIER,
LAURENCE SAUVEZ, MARION LACROIX ET LINE
LOUVEAU
Relecture : PHILIPPE BLANC, CLAUDE SCHMIT ET
JEAN-MARIE JOUARET
Rédacteurs : ARTHUR BOILEAU, PIERRE CHENOT,
LINE LOUVEAU, LAURENCE MUNOZ, CLAUDE PIARD ET
LOUIS-MICHEL REGNIER
Crédits photos : FSCF, MARION LACROIX, LINE
LOUVEAU ET ISTOCK

TIRAGE 7000 EXEMPLAIRES • DÉPÔT LÉGAL AOÛT 2007
Abonnement annuel : 15 EUROS
ABONNEMENT@FSCF.ASSO.FR

Numéro de commission paritaire : 0414GB4322
Maquette et exécution : COMQUEST
7 BD DU MARÉCHAL JUIN - 91370 VERRIÈRES LE
BUISSON
TÉL. : 01 69 30 29 29 • FAX : 01 69 30 29 07
WEB : WWW.COMQUEST.FR

Impression : CENTRIMPRIM
RUE DENIS PAPIN - ZI «LA MOLIERE» - BP 16
36101 ISSOUDUN CEDEX
TÉL. : 02 54 03 31 32
FAX : 02 54 03 31 31
WEB : WWW.CENTRIMPRIM.FR



Les Jeunes - N°2545 | 01

L'IGNORANCE EST UNE RÉGRESSION

Véritable porte-parole dans l'élaboration des politiques publiques culturelles, la Coordination des Fédérations des Associations de Culture et de Communication (COFAC) réfléchit sur la place des associations, des amateurs et des bénévoles dans ce milieu hétérogène. Son président, Alain de la Bretesche, est à l'image de l'association : un puits de connaissances.



Personnage aux multiples casquettes, Alain de la Bretesche, avocat de profession maintenant à la retraite, n'a pour autant pas le temps de s'ennuyer. L'histoire commence en 1998 avec la création des journées juridiques du patrimoine. Ce colloque annuel, initialement organisé au Sénat, a été créé pour fédérer autour de la culture et du patrimoine. Alain de la Bretesche en animait alors les travaux. Face au succès que le projet a rencontré, le rassemblement a pris de l'ampleur et a donné la réplique aux Journées européennes du patrimoine. Il regroupe aujourd'hui, chaque mois de septembre, huit associations reconnues d'utilité publique appelées le « GB du patrimoine ». Parmi ces dernières, on retrouve la Fédération Nationale des Associations de Sauvegarde des Sites et Ensembles Monumentaux (FNASSEM), qui fusionna en 2013 avec la Ligue Urbaine et Rurale (LUR) pour devenir Patrimoine Environnement. Une association que le juriste connaît bien puisqu'il y siège en tant que Président-délégué.

DÉVELOPPER LES CULTURES

Arrivé à la tête de la Cofac le 21 septembre 2010, Alain de la Bretesche s'évertue à rendre la culture accessible à tous en créant du lien avec un maximum d'acteurs

du milieu. De l'association REMPART qui restaure et sauvegarde des éléments du patrimoine aux bouquinistes des quais de Seine, la culture est accessible à tous : « tout dépend de la façon dont on présente les choses », assure l'ancien avocat. « La Cofac dépasse le stade des associations dites d'éducation populaire » poursuit le président. Il existe une réelle volonté d'être présent au stade de l'apprentissage comme au stade du perfectionnement. Dans tous les cas, il est nécessaire de susciter l'intérêt de chacun.

LIBERTÉ ET RESPECT

Impossible de ne pas aborder les événements de janvier dernier. Alain de la Bretesche rétorque immédiatement « l'obscurantisme s'assimile à l'ignorance et notre métier est de faire régresser l'ignorance sous toutes ses formes ».

Malheureusement le problème ne date pas d'hier et pour comprendre le malaise il faut d'abord connaître de quoi il s'agit.

Le rapport de Régis Debray, « l'enseignement du fait religieux dans l'école laïque » avait été soumis à Jack Lang, alors ministre de l'Éducation Nationale en 2002. Il était écrit dans le premier paragraphe « l'opinion française, dans sa majorité, approuve l'idée de renforcer l'étude du religieux dans l'école publique. Et pas seulement pour cause d'actualité traumatisante ou de mode intellectuelle. Dès les années 1980-1990, débouchant sur le rapport du recteur Joutard de 1989, les raisons de fond ont été maintes fois et sous divers angles développées, pour militer en profondeur pour une approche raisonnée des religions comme faits de civilisation ». Le président de la

COFAC partage cette idée de dire qu'une religion n'est pas seulement faite pour être pratiquée mais doit plutôt être vue comme un élément historique qui doit être compris dans une dimension de tolérance et de respect des convictions d'autrui.

A PROPOS DE LA COFAC

Du patrimoine au spectacle vivant, de la musique au théâtre en passant par la radio ou la vidéo, la COFAC, composée de 23 membres, représente ainsi plus de 40 000 associations culturelles. La COFAC fait entendre la voix des associations sur 5 thèmes :

- La place et la reconnaissance des pratiques en amateur,
- Le rôle des associations dans l'éducation culturelle et artistique,
- Les besoins en financement des associations et de leurs réseaux fédérés,
- L'activité humaine dans les associations (salariat, bénévolat) et la structuration du secteur,
- Les enjeux européens des associations culturelles.

Au sein du monde associatif organisé, la Cofac représente le secteur culturel. Les membres de la Cofac ont en commun la promotion d'une libre vie associative culturelle qui vise à développer des activités sans finalités lucratives, exprimant ainsi la participation de la société civile à la gestion de l'intérêt général et à la construction du vivre ensemble. En 2008, la Cofac a signé une convention de partenariat avec l'Association Opale dans le cadre des missions et actions du Centre de Ressources Culturelles pour les Dispositifs Locaux d'Accompagnement (CRDLA) culture. La FSCF est un membre actif depuis son origine.

ACTEURS

TAPIS ROUGE

« CRÉATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE : DES AVANCÉES INSUFFISANTES »

Ce projet de loi attendu depuis des années par le monde culturel ne satisfait pas les associations. Si nous saluons des avancées en termes de démocratisation, la démocratie culturelle reste au milieu du gué. L'objectif aujourd'hui n'est plus seulement de « distribuer » de la culture mais de la partager et de donner à chacun la liberté d'« être acteur de sa propre culture ». Or si même la place nécessaire du service public de la culture ne nous semble pas assez affirmée, hormis dans le préambule, que dire alors de celle du citoyen ordinaire ou des associations ?

L'article sur la pratique en amateur, préparé en accord avec les syndicats salariaux et patronaux, la Cofac et les services du ministère n'y figure pas mais devrait être présenté sous forme d'« amendement gouvernemental ». De plus, pas un mot sur la présentation des travaux pédagogiques des élèves sur scène, pour lesquels la circulaire sur les manécanteries, si elle protège des abus concernant le travail des enfants, continue de pénaliser grandement l'exposition même très restreinte de leur travail du fait de son champ d'application très large ; ni sur les conservatoires, qui au moment où le plan Landowski arrivait enfin à maturité voient leurs ressources fondre du fait du désengagement de l'Etat, du désintérêt total des régions et des choix budgétaires contraints des collectivités locales. Nous saluons le chapitre sur la réforme de l'enseignement supérieur et l'accès des étudiants à la Sécurité sociale dans les prépas beaux-arts et déplorons que l'on ait oublié ceux du spectacle vivant...

COordination des
Fédérations et
Associations de
Culture et de communication

La partie qui réforme le code du patrimoine déçoit également. On peut certes se féliciter de l'introduction dans le droit interne des dispositions issues de la Convention de l'Unesco qui protègent les biens inscrits sur la liste du Patrimoine mondial, en particulier la zone tampon et le plan de gestion, ou encore de la création des domaines nationaux, demandée par les associations pour protéger ces domaines d'une spéculation foncière tentante.

De même se réjouira-t-on du « sauvetage », qui était urgent, des zones de protections du patrimoine bâti et paysager (ZPPAUP) qui n'avaient pas encore été transformées en aires de mise en valeur de l'architecture et du Patrimoine (AVAP) issues des lois Grenelle, la création de la « cité historique » comme servitude d'utilité publique, assortie d'un système transitoire, permettant d'éviter leur disparition.

Il y a par contre de sérieux points noirs telle que la modification du régime de propriété des objets trouvés dans les fouilles archéologiques, qui seront désormais présumés appartenir à l'Etat. Il y a fort à parier que, de ce fait, on ne trouvera plus rien dans ces fouilles dites « fortuites ». Enfin, dans la « cité historique » la part est belle pour le régime le moins exigeant qu'est le « PLU Patrimonial » auquel il manque trois vertus : la pérennité ; la haute qualité, qui était celle des AVAP ; et la participation du public selon les principes de la convention d'Aarhus, retranscrite dans le préambule de notre Constitution. De même le chapitre sur la réorganisation des musées et le désengagement de l'Etat au profit des collectivités décentralisées, dont certaines n'ont pas toujours été soucieuses de la protection des œuvres, inquiète.

Si l'on avait voulu proposer un vrai dessein pour le patrimoine, on eut pu relancer les « secteurs sauvegardés » tout en maintenant et renforçant le rôle protecteur de l'Etat. Il eut aussi été possible de lier économiquement le tourisme culturel et le patrimoine qui en est le substrat avec une politique volontariste d'aménagement du territoire pour faire cesser ce paradoxe : 5 % de nos lieux patrimoniaux accueillent 80 % des touristes. Les discours sur la politique du logement et de la mixité sociale auraient pu laisser place à une vraie restauration des centres-villes historiques.

On pourrait encore parler des métiers d'art et des emplois subséquents ou de la politique européenne. Mais rien de tout cela ne se trouve dans ce texte. Il est regrettable que les réflexes culturels de notre classe politique n'aient pas été d'une plus grande énergie. Nous comptons maintenant sur nos parlementaires pour défendre notre culture avec plus de hauteur de vue. ■

Article extrait de JURIS art etc. n° 27 de septembre 2015. Reproduction interdite sans l'autorisation de Juris Editions © Editions Dalloz.

BIO EXPRESS

MARIE-CLAIRE
MARTEL

Fondatrice et vice-présidente de FUSE
Secrétaire général de la Cofac

↓
depuis 2010
depuis 2012

PRÉSIDENTE DE LA COFAC
DEPUIS 2015

BIO EXPRESS

ALAIN
DE LA BRETESCHE

Président de Patrimoine
environnement
Président de la Cofac

↓
depuis 2015
de 2011 à 2015

VICE-PRÉSIDENT DE LA COFAC
DEPUIS 2015